

LA FEMME TURQUE

(ici et là)



İnci Tuğsavul

INFO-TÜRK

LA FEMME TURQUE

(ici et là)

İnci Tuğsavul

INFO-TÛRK
Bruxelles, mars 1991

INFO-TÜRK est un collectif constitué en 1974 par des progressistes indépendants dans le but d'informer l'opinion publique internationale sur la vie socio-politique en Turquie et de l'immigration en provenance de Turquie.

Dénonçant la répression qui sévit dans ce pays, il contribue ainsi à la lutte pour la démocratie en Turquie.

INFO-TÜRK a l'honneur de publier le seul périodique bilingue, français et anglais, paraissant sans interruption depuis quinze ans: le bulletin mensuel INFO-TÜRK.

En plus de ses publications, INFO-TÜRK travaille également au sein de l'immigration afin de développer la conscience des immigrés et ce à travers les différentes activités socio-culturelles qui sont regroupées aux *Ateliers du Soleil*

© Info-Türk 1991

INFO-TÜRK
Rue des Eburons 38
1040 Bruxelles
Tél: 230 34 72, Fax: 230 95 42

Composition et maquette:
Atelier Graphique du Soleil

D/1991/2198/71



Les femmes de chez nous

*La lune était claire et chaude,
et dans les chariots, sur les travées,
les obus bleus foncés étaient nus.
Et les femmes
regardaient à la dérobée sous la lune
les cadavres de bœufs et de roues, débris d'autres convois...
Et les femmes,
les femmes de chez nous,
avec leurs mains effrayantes et saintes,
leurs petits mentons fins, leurs yeux immenses,
nos mères, nos femmes, nos bien-aimées,
elle qui meurent comme si elles n'avaient jamais vécu
et dont la place au foyer
vient après celle du bœuf,
elles que nous enlevons, pour lesquelles on nous jette en prison
elle qui peinent dans les semailles
qui piquent le tabac,
qui coupent le bois,
elle qui vont au marché,
elle qui s'attellent à la charrue,
elles que nous possédons dans les étables,
à la lueur des couteaux piqués dans le sol
avec leurs hanches lourdes et souples, et leur cymbales,
les femmes, les femmes de chez nous
et maintenant sous la lune,
derrière les chariots chargés d'obus,
tout comme si elles coupaient les épis couleur d'ambre à la moisson,
elles avançaient le cœur aussi serein,
avec la fatigue de toujours.*

Ainsi décrivait le grand poète turc Nazim Hikmet les femmes turques qui participaient aussi activement que leurs maris et leurs frères, à la guerre de libération nationale dans les années 20. Si la Turquie a été victorieuse à la fin de cette guerre, ce fut grâce, en grande partie, aux sacrifices de ces femmes.

Bien qu'après cette guerre la Turquie soit devenue une république basée sur les réformes occidentales dont celle d'égalité des femmes vis-à-vis des hommes, soixante ans plus tard elles étaient toujours victimes d'une discrimination sur plusieurs plans, social, économique, culturel et politique. Prenons le plan éducatif: En 1985, le taux d'analphabètes dans la population féminine était toujours de 46% alors qu'il était de 20% chez les hommes.

Il y a une vingtaine d'années, victimes du chômage dans leurs pays d'origine, une partie importante de ces femmes, toujours analphabètes, toujours non-scolarisées, ont immigré dans les pays occidentaux en accompagnant leurs maris.

Leur environnement a bien changé, mais il n'y a rien de nouveau pour leur alphabétisation et promotion socio-culturelle même dans ces pays d'accueil bien développés.

Il y a cinq ans... Une dizaine de ces femmes fréquentaient de temps en temps notre centre pour des raisons différentes: soit pour venir chercher leurs gosses, soit pour avoir des conseils relatifs à leurs problèmes administratifs ou sociaux. Il y en avait d'autres qui avaient entendu par leurs voisins ou par leurs enfants qu'aux *Ateliers du Soleil* il y avait des cours d'alphabétisation en turc. Quelques courageuses s'inscrivaient timidement au cours d'alphabétisation en turc.

Lire et écrire. Au début, il s'agissait pour elles d'une entreprise irréalisable dans leur situation familiale:

"Je ne crois pas que je puisse apprendre à lire et à écrire..." disait Ayse, *"Je n'ai plus la tête... D'ailleurs je dois m'occuper de mes six enfants..."*

Fadime: *"Mon père ne voulait pas que j'aille à l'école. Je suis restée à la maison pendant que mes frères allaient étudier. Maintenant je veux lire, mais je suis déjà vieille. J'ai 28 ans et j'ai trois enfants. Crois-tu que je puisse apprendre?"*

Rabia: *"Je lis le Coran chaque soir. Mais lire en turc... Non, non, c'est ne pas de ma compétence! C'est déjà trop tard pour apprendre!..."*

Zeynep: *"Dans notre village, les filles restent à la maison. Nous aidons nos mères, apprenons la tapisserie, la broderie ou la cuisine. A quoi ça sert d'apprendre à lire et à écrire. A la fin on se marie et on devient femme au foyer. Quand on a des enfants, on n'a plus de temps pour faire autre chose et on n'a plus la tête. Je ne crois pas que je puisse apprendre maintenant..."*

En 1985 j'entendais de telles phrases prononcées par une trentaine de femmes. Elles voulaient essayer, elles voulaient découvrir le plaisir de pouvoir comprendre les signes qu'elles voyaient chaque jour dans les journaux de leurs maris, sur les étiquettes à l'épicerie ou bien sur l'écran de télévision. Elles voulaient être capables d'écrire quelques mots de gentillesse à leurs parents en Turquie. Elles voulaient pouvoir lire les lettres qui arrivaient de leur pays, et ainsi respirer l'odeur émanant de ces feuillets...

Mais elles étaient découragées avant même de ten-

ter l'expérience. Elles n'avaient pas confiance en elles-mêmes...

Pourtant une poignée d'entre elles ont eu le courage d'essayer.

Des années se sont écoulées. Toutes ces femmes ont obtenu le diplôme d'école primaire. Quant aux conversations que nous avons eu il y a quelques années, elles ont fort changé.

"Au mois de juillet je pars en congé. S'il te plaît écris-moi quelques titres de livres amusants que je puisse apporter de là-bas. Comme ça je peux les lire ici quand j'ai du temps libre."

"J'ai déjà appris à lire et écrire... Mais j'aimerais bien faire un peu de calcul aussi..."

"Pouvez-vous nous apprendre aussi, comment on classe les papiers officiels?"

"Montrez-nous une fois, comment on remplit les formulaires des contributions?"

"Pourquoi n'ouvrez-vous pas des cours de dactylographie?"

"Je suis maintenant alphabétisée. Je veux m'inscrire à l'auto-école. Crois-tu que je puisse obtenir le permis de conduire?"

"Je veux également m'inscrire aux cours de français..."

Les femmes des Ateliers du Soleil deviennent de plus en plus gourmandes. Elles connaissent le goût d'apprendre. Après leurs premières réussites, la confiance en elles-mêmes s'est accentuée. Leur vie quotidienne a aussi changé. Les mêmes femmes ont aujourd'hui ces remarques:

"Mon mari est au chômage. Il pointe, après il va au café pour jouer aux cartes. Il ne veut pas garder notre bébé quand je viens à l'école. Hier je lui ai dit: Je n'ai pas fait ce bébé toute seule. Puisqu'il nous appartient, quand je suis à l'école toi aussi tu dois t'en occuper! D'abord il était fâché mais après il a accepté."

Une autre femme, Naciye racontait en riant pendant les cours:

"Mon mari est rentré hier vers minuit et a demandé ce qu'il y avait à manger. Je lui ai répondu: A cette heure-ci il n'y a rien à manger. Où étais-tu jusqu'à maintenant? Ici, c'est ta maison, si tu veux manger, apprends d'abord à rentrer à l'heure. Il était fâché mais après il m'a dit en riant: tout ça c'est à cause de l'école. Tu a appris à lire et à écrire, et tes yeux se sont ouverts maintenant. Si j'avais su, jamais je ne t'aurais envoyée à l'école. Mais quand même c'est bien que tu puisses lire..."

Mais le meilleur est ce qu'Ayşe demande:

"Mon mari, lui sait lire et écrire, mais il ne parle pas le français. Hier il disait: 'Je suis venu ici il y a 15 ans, je ne sais pas parler avec les belges. Je suis comme du bétail, si ce n'est pas trop tard, moi aussi je veux apprendre le français...' Avez-vous encore de la place pour lui dans les classes de français?"

Oui les femmes... Les mères... Elles sont arrivées des régions rurales et sous-développées de Turquie. Comme le dicte la tradition, elles ont appris à devenir mères, femmes au foyer et à servir et à obéir à leurs maris.

En migrant à l'étranger, elles sont complètement déracinées, isolées et de plus en plus opprimées par leurs maris, réduites presque en esclavage.

Elles ne trouvent que des travaux de nettoyage parce qu'elles ne sont pas qualifiées... Et par conséquent elles se sentent de plus en plus inutiles.

Mais quand on a les moyens de s'exprimer et d'apprendre, leur soif est illimitée.

Comme disait toujours Nazim Hikmet:

*Ceux qui un beau matin à l'aube
S'appuyant à la terre de leurs lourdes mains,
Se soulèvent sur les bords de la nuit
Pour changer le destin du monde...*

Inci TUGSAVUL



Femme, turque et ouvrière dans une entreprise de nettoyage: exploitée

Pourquoi s'intéresser à la condition des femmes turques dans les entreprises de nettoyage? (*Les conditions socio-professionnelles des femmes turques dans les entreprises de nettoyage*, par Nursen SAHIN, Mémoire présenté à l'Institut du Travail de l'ULB.)

Parce que celles-ci cumulent toutes les difficultés: celles qui sont faites aux femmes dans ce type d'entreprise, celles qui sont faites aux travailleurs arrivés en Belgique avec la dernière vague d'immigration. Parce que ces femmes plus encore que les immigrées des générations précédentes, sont incapables de s'unir et de faire respecter leurs droits alors que ceux-ci, en tant que travailleuses, sont largement bafoués.

Le simple fait qu'elles craignent de parler par peur de perdre leur emploi n'est pas une preuve, mais certainement un symptôme. L'auteur de l'enquête a pu, malgré tout, dresser le profil familial, professionnel, des cinquante femmes qu'elle a interrogées. 20% d'entre elles ne connaissent pas

pas le français, 62% le connaissent "très peu" et 18% "un peu". C'est une faiblesse qui s'exploite facilement, parmi d'autres. Les discriminations professionnelles rencontrées par ces femmes turques jouent tant à l'embauche que sur les lieux de travail, d'autant plus que les emplois non qualifiés offerts par ce secteur sont majoritairement occupés par des étrangers. 40% des femmes interrogées déclarent qu'aucune Belge ne travaille dans leur équipe, 54% qu'il y en a très peu et 6% déclarent que les Belges forment à peu près un tiers d'effectifs. La majorité travaillent à temps partiel et ne sont pas syndiquées. "Y a-t-il souvent des licenciements?" "Oui" répondent 64%, "assez souvent" affirment 32%, "non" concluent 4%. "Pour quels motifs?" Absence, maladie, refus de surcroît de travail, désaccord avec le chef, insatisfaction par rapport au travail presté, etc.

Contrat? L'une en a, l'autre pas

Les entreprises de nettoyage prolifèrent dans un secteur où la concurrence est vive et la pression sur les travailleurs, de ce fait, forte, elles sont 500 en Belgique dont 200 appartiennent à l'Union Générale Belge du Nettoyage et de la Désinfection (UGBN). Ces dernières emploient quelque 40.000 ouvriers, dont 60% de femmes, 30 à 40% des effectifs sont employés dans la Région bruxelloise qui compte, en outre, 50 à 60% de travailleurs étrangers (contre 20% en Flandre et 25% en Wallonie). Les femmes turques employées dans ce secteur à Bruxelles sont environ 3.000.

Outre le fait que toutes les femmes interrogées ne possèdent pas de contrat (c'est le cas pour 18% d'entre elles, tandis que 70% en ont un et 12% ignorent ce que c'est), l'enquête a permis de mettre à jour diverses pratiques abusives dont sont victimes ces travailleuses. Ainsi, tel employeur ne déclare pas toutes les heures prestées: c'est autant de dommages pour l'ouvrière licenciée ou malade. Il est fréquent aussi qu'une même personne soit engagée par plusieurs firmes sous-traitantes avec différents contrats de travail, auquel cas elle n'aura pas droit au chômage. Autre pratique courante: le licenciement après une période de maladie, même de courte durée. Concernant le respect, par l'employeur, de ses obligations relatives à la santé et la sécurité des travailleurs, 92% des femmes interrogées affirment qu'elles n'ont subi aucun examen médical au moment de l'embauche, tandis que toutes déclarent qu'il n'y a pas d'examen médicaux réguliers.

La réduction du temps de travail fixée, par convention collective, à 37 heures à partir du 1er mai 84 avec embauche compensatoire de 3% n'a pas eu l'effet escompté parce que les conditions n'en ont pas été respectées. Quand le temps de travail diminue, la quantité, elle, reste constante, imposant à ces femmes un rythme d'exécution difficilement acceptable, accepté néanmoins par crainte du licenciement. 86% d'entre elles disent avoir reçu des menaces de licenciement lorsqu'elles ont refusé des tâches supplémentaires. 68%, d'autre part, révèlent que les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées. La majorité, enfin, souhaiteraient travailler à temps plein pour prétendre pleinement aux droits sociaux car dans les faits, les horaires sont organisés de façon telle qu'il n'est pas rare qu'elles n'aient pas droit au chômage.

Moins bien payées que les hommes

La convention collective du travail a regroupé dans une catégorie inférieure les fonctions exercées uniquement par les femmes, qui se retrouvent, par conséquent, moins bien payées que leurs collègues masculins. Ainsi, le fait d'établir une classification qui ne tient compte que de la force musculaire nécessaire, négligeant la cadence, la nervosité et les dangers liés à l'utilisation de produits toxiques, crée un cas de discrimination par le sexe, contraire au principe de l'égalité de rémunération. Les hommes eux-mêmes, employés dans ce secteur, admettent que le travail des femmes est beaucoup plus fatiguant et plus stressant.

Si 68% des femmes interrogées sont syndiquées, c'est avant tout pour obtenir une aide individuelle, en dernier recours. Dans l'esprit des femmes turques, d'ailleurs, les syndicats sont des organes officiels rattachés à l'Etat qui ont pour objectif de leur rendre service, individuellement, sur le plan matériel ou administratif. Il est certain que le faible niveau socio-culturel de ces travailleuses ne leur permet pas de jouer un rôle syndical actif, même si l'enquête fait apparaître qu'on ne peut établir de corrélation entre le niveau d'éducation et le taux de syndicalisation.

On pourrait évoquer aussi la pratique des pots-de-vin à l'embauche ou à la poursuite des contrats (les petits cadeaux ramenés de Turquie) à l'encontre de laquelle les organisations syndicales peuvent difficilement réagir, faute de preuves. Ou encore la double journée de travail de ces femmes qui, éduquées selon un système de répartition des tâches en fonction du sexe, ont d'énormes difficultés à cumuler vie de famille, garde des enfants, tâches

ménagères et professionnelles. Ces dernières, en outre, ne leur assurent aucune indépendance économique: 20% d'entre elles remettent l'entièreté de leur salaire à leur mari et 72% le dépensent pour les besoins du ménage sous le contrôle du conjoint.

L'alphabétisation: indispensable

Le tableau est très noir. L'auteur de l'étude ne s'en est pas contenté et propose des ébauches de solution: l'alphabétisation, tout d'abord, l'indispensable pour sortir ces femmes de l'isolement dont elles souffrent dans notre pays et tenter de résoudre leurs problèmes professionnels. Une permanence syndicale à l'intention des femmes turques, ensuite, aiderait à combler leur ignorance dans le domaine des droits sociaux.

On pourrait suggérer, aussi, qu'il soit mis fin à des abus aussi manifestes par le respect de la législation du travail.

D.H.

(La Cité, les 18-19.1.1986)



Discrimination de la Femme en Turquie

Le 5 décembre 1990 fut commémoré le 56ème anniversaire du droit de suffrage de la femme en Turquie par des cérémonies officielles auxquelles furent invités de nombreuses personnalités internationales dans le but de charmer les institutions européennes et l'opinion mondiale. La célébration officielle de ce jour tandis que, partout dans le pays, des milliers de femmes turques et kurdes étaient emprisonnées ou mises en accusation pour leurs opinions politiques, était une véritable hypocrisie. Devant une telle situation, nombreuses furent les femmes européennes invitées qui ont refusé de participer à cette farce.

Est-ce que la condition de la femme a vraiment beaucoup progressé en Turquie? C'est la première question qui vient à l'esprit lors de la commémoration du 5 décembre. En Turquie, les femmes ont été autorisées à voter et à se présenter en tant que candidates aux élections municipales en 1930. Le 5 décembre 1934, sous l'impulsion de Kemal Atatürk, fondateur de la République, l'Assemblée Nationale fit paraître une loi conférant aux femmes ces mêmes droits dans les élections générales. En 1935, lors des premières élections auxquelles les femmes avaient le

droit de voter et d'être élues, dix-huit d'entre elles ont obtenu un siège au Parlement. De ces dix-huit, dix étaient enseignantes.

Pour savoir si le statut politique de la femme s'est amélioré depuis 1934, il suffit d'analyser brièvement la représentation féminine dans l'actuelle Assemblée Nationale: bien qu'un des ministres du *Parti de la Mère Patrie (ANAP)* —le ministre du Travail Imren Aykut— soit une femme, parmi les 450 membres de l'Assemblée Nationale, il n'y a que six femmes députés, contre 18 en 1935.

Depuis 1934, 90 femmes ont été députés ou sénateurs au Parlement, 10 d'entre elles ont été désignées. Les femmes d'Istanbul ont eu plus de succès dans la conquête du Parlement (19), viennent ensuite celles d'Ankara avec 11 et celles d'Izmir avec 10.

Selon une étude des Nations Unies portant sur des femmes vivant dans 99 pays (le *Dateline*, 8 décembre 1990), la Turquie n'est pas bien placée pour ce qui est du statut de la femme. Tandis que la Finlande arrive en tête de la liste des pays qui accordent le plus de droits sociaux à la femme, la Turquie apparaît en 35ème position, en dépit du fait que les femmes turques ont acquis le droit de vote avant la plupart de leurs homologues européennes. En France et en Italie, par exemple, elles l'ont acquis bien plus tard qu'en Turquie.

Pour les femmes turques, l'acquisition des droits politiques sur le papier ne s'est pas automatiquement reflété dans la pratique, tel que le démontre l'étude de l'O.N.U. Dans un classement du pourcentage des femmes qui travaillent, la Turquie arrive 82ème dans une liste de 92.

Après la proclamation de la République Turque, le

premier pas vers la libération de la femme fut l'adoption de la loi *Tevhid-i Tedrisat* qui créa des écoles mixtes et exigea de tous les citoyens turcs —y compris des femmes— l'obtention du certificat d'études primaires.

Bien que cette loi eut pour but d'augmenter le nombre de femmes instruites en Turquie, le niveau relativement élevé d'analphabétisme parmi les femmes turques montre que cet objectif n'a pas été atteint. En termes d'éducation, les femmes turques arrivent en 79^{ème} position sur la liste des Nations Unies.

D'après le recensement national de 1980, 16% des jeunes turcs âgés de moins de 14 ans étaient analphabètes, 77,3% étaient des filles. La situation est un peu meilleure dans les grandes villes, où les filles représentent 25% des étudiants universitaires.

Le deuxième pas comprend l'adoption, en 1929, du Code Civil Suisse, en vertu duquel les femmes ont le même statut que les hommes et les mêmes droits légaux dans le mariage, le divorce et l'héritage.

Cependant, le Code Civil a omis d'aborder les suppositions traditionnelles telles que le mari soit le chef de famille. Le code spécifiait que le premier devoir de la femme était son ménage et que pour travailler elle devait avoir la permission du mari.

Le troisième pas d'Atatürk fut la loi d'Attire qui abolissait la loi Ottomane qui exigeait que le visage et le corps des femmes soient couverts en public. Toutefois, depuis le coup d'Etat militaire de 1980, cette réforme n'a pas été observée et les femmes turques, sous l'influence et la pression de la montée du fondamentalisme islamique, se voient à nouveau dans l'obligation de couvrir leur visage.

Bien que, le 30 novembre 1990, la Cour Constitutionnelle ait déclaré inconstitutionnel l'article 159 du Code Civil, qui précisait que pour travailler, une femme devait obtenir la permission de son mari, cette révocation est considérée comme une victoire partielle du mouvement pour les droits de la femme. D'autres clauses du Code Civil sur des problèmes d'héritage, de statut au sein de la famille et de divorce, sont également discriminatoires vis-à-vis de la femme. Ce sont des extensions de l'article 152 du Code Civil, qui considère que l'homme est le chef de famille. L'article 152 précise également que la femme doit assister son mari pour le bien-être de la famille, par exemple, et que c'est le mari qui décidera du lieu de résidence.

Selon l'article 154, le mariage est représenté par le mari. C'est lui, par exemple, qui est responsable des économies de la famille.

L'article 263 sur la garde des enfants, également dans le Code Civil, précise que si les deux parents partagent la garde, en cas de désaccord, c'est automatiquement le père qui l'obtient.

L'article 200 affirme qu'une épouse ne peut renoncer à un héritage qu'avec la permission de son mari. S'il refuse, la femme peut poursuivre l'affaire en justice.

L'article 440 du Code Pénal dit qu'une femme mariée coupable d'adultère est passible d'une peine de prison allant de six mois à trois ans. L'article 441, cependant, stipule qu'un homme marié coupable du même crime ne sera emprisonné que s'il a vécu en couple avec une autre femme dans la maison où il habitait auparavant avec sa femme ou dans un autre emplacement bien connu de ses voisins.

IV

Inégalité de chances dans l'éducation en Turquie

Avant de discuter les inégalités basées sur le sexe, il nous faut mentionner les inégalités dans l'éducation en général. Selon les chiffres de 1981, la population de la Turquie est de 51.420.757 habitants et la distribution de cette population entre les sexes est presque égale.

Afin de donner un tableau plus réaliste, nous diviserons cette population en trois groupes:

Premier groupe: Istanbul, Ankara, Izmir (les trois villes principales), avec une population totale de 11.664.281 habitants.

Second groupe: régions de l'est et du sud-est où vit principalement la population kurde. Population totale: 9.117.938.

Troisième groupe: population vivant dans d'autres régions non citées dans les deux premiers groupes. Population totale 30.664.502 (tous les tableaux proviennent des données de l'Institut des Statistiques d'Etat).

**NOMBRE TOTAL DES ELEVES DANS
LES ECOLES PRIMAIRES 1981-82**

	Au total	Filles
1. groupe	1.154.220	558.206
2. groupe	1.017.256	384.701
3. groupe	3.688.714	1.754.682

**NOMBRE TOTAL DES ENSEIGNANTS
DANS LES ECOLES PRIMAIRES 1981-82**

	Au total	Femmes
1. groupe	35.014	20.368
2. groupe	33.542	9.717
3. groupe	141.615	56.955

Ces faits montrent les inégalités existant dans les écoles de niveau primaire, à la fois en termes généraux et selon le sexe. Après un enseignement primaire aussi inadéquat, une chance d'emploi futur dépend de l'entrée dans une école secondaire, privée ou d'état, où l'éducation est basée sur une langue étrangère.

Des écoles privées et étrangères à enseignement condensé sont établies principalement dans les villes du premier groupe et quelques unes dans le troisième groupe. L'entrée dans de telles écoles implique la réussite d'un "marathon d'examens" inhumain. Pour les étudiants qui ne seraient pas à même de payer les minervaux scolaires même s'ils pouvaient réussir de tels examens d'entrée par l'effet d'un "miracle", la route de la vie est déjà déterminée au niveau de l'école primaire.

En dehors de ceux qui sont forcés d'abandonner ce "marathon" avant même de commencer, la plupart des autres sont éliminés en cours de route. Par exemple, en 1987, 134.436 diplômés de l'école primaire se sont inscrits à de tels examens et seuls 13% d'entre eux avaient une chance d'entrer dans ces écoles avec la promesse d'un avenir relativement assuré.

Des classes vides sans équipement pour l'enseigne-

ment et sans professeurs attendent ceux qui suivent des cours dans ces écoles ordinaires.

Un exemple peut être donné dans le domaine de l'éducation physique. En 1982-83, 23% des écoles secondaires du groupe 1, 59% dans le groupe 2 et 61,2% dans le groupe 3 n'avaient reçu aucune éducation physique. Si nous considérons la question selon le sexe, nous devrions prendre en compte le fait que dans notre pays les professeurs de sexe féminin doivent s'occuper de l'éducation physique des filles. Dans ce cas, il nous faut mentionner qu'au cours de la même année il y avait seulement 71 équipes d'éducation physique féminine dans 852 écoles du groupe 2, ce qui signifie que 92% des filles dans ce groupe n'ont pu recevoir une éducation physique. De la même façon, les 90% des filles du groupe 3 et 59% du premier groupe n'ont pu pratiquer d'éducation physique.

On peut encore citer les chiffres suivants (1982, 1983), qui montrent que la moitié seulement des enfants en âge d'école secondaire peuvent suivre l'école:

NOMBRE DES ETUDIANTS

	Au total	filles
1. groupe	658.988	289.102
2. groupe	212.221	54.613
3. groupe	1.222.093	411.282

Un fait frappant apparaissant dans ces circonstances est le fait que, tandis que d'après les registres les filles sont moins nombreuses que les garçons dans l'éducation régulière, elles sont plus nombreuses dans les cours cora-

niques qui sont utilisés comme instrument de défense et d'organisation par les puissances réactionnaires. Selon les chiffres officiels (qui sont très loin de refléter la réalité), le nombre de jeunes gens qui assistent à de tels cours était de 195.778 en 1982-83 et dans les trois groupes le nombre de filles surpasse celui des garçons pour la fréquentation.

L'inégalité dans le niveau supérieur montre un tableau encore beaucoup plus noir. Selon les chiffres de 1983, sur un nombre total de 164 facultés et de 109 institutions d'éducation supérieures, 145 appartiennent au groupe 1. Les autres groupes ont principalement des "universités" qui ont été ouvertes après le coup d'état du 12 septembre et n'ont rien de plus que des constructions.

Selon la classification des sciences de l'UNESCO, la distribution des étudiants dans les universités en 1983-84, pour toute la Turquie, se présente comme suit:

Sciences	Au total	Nombre des filles
Humanités	19.805	6.773
Sciences éducatives	50.423	20.987
Beaux arts	4.410	2.144
Droit	14.093	8.122
Sciences positives et naturelles	17.686	7.710
Sciences sociales	108.582	34.166
Ingénierie	65.777	13.222
Sciences médicales	31.246	18.425
Agriculture	11.353	2.939

Bien sûr, la signification d'un grade universitaire est une question ouverte, dans un pays qui compte 6 millions de chômeurs, le taux dépassant les 20%.

Bien qu'ils ne reflètent pas la réalité de façon complète, les chiffres officiels suivants sont suffisants pour arriver à une conclusion:

population totale (1980) + de 6 ans		Illettrés	Illettrées
1. groupe:	8.279.911	473.193	1.080.307
2. groupe:	6.198.882	1.065.604	2.215.766
3. groupe:	23.044.830	2.299.685	5.188.795

Répartition des illettrées par groupes d'âges (1980)
(plus de 6 ans)

Groupes d'âges	Population féminine	Population féminine illettrée
6-14	4.933.523	1.716.095
15-19	2.404.442	605.833
19-24	1.975.835	645.136
25-29	1.656.165	669.936
30-34	1.321.174	617.933
35-39	1.119.238	719.739
40-44	1.068.128	742.841
45-49	964.296	596.637
50-54	867.151	495.227
55-59	558.498	313.517
60-64	417.352	397.326
65+	1.157.887	874.648
AU TOTAL	18.524.552	8.394.868

Comme on peut voir, dans chaque groupe d'âge, les femmes sont privées de leur droit fondamental à l'éducation et à l'accroissement des connaissances dans n'importe quel domaine. Elles n'ont aucune indépendance ni économique ni socio-culturelle.

POPULATION DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE - 1985
(Population âgée de plus de 12 ans)

	Hommes	Femmes
Actif	13.064.053	7.492.733
Demandeur d'emploi	848.678	154.532
Pensionné	798.822	129.490
Ménagère	--	8.304.149
Etudiant	2.057.396	1.279.980
Autre	964.734	135.683
Inconnu	49.912	39.137
Total	17.803.595	17.535.704

STATUT D'EMPLOI PAR SEXE - 1985
(Population active âgée de plus de 12 ans)

Statut	Hommes	Femmes
Salarié	5.905.700	1.072.481
Employeur	182.198	10.750
Indépendant	4.311.114	351.067
Travail familial non-payé	2.663.495	6.058.365
Inconnu	1.546	70
Total	13.064.053	7.492.733

(Statistical Yearbook of Turkey 1989,
State Institute of Statistics of Turkey)

Tous ces chiffres reflètent la façon dont les milieux dirigeants approchent le problème de l'éducation et le problème de l'obtention de chances égales dans l'éducation. En dehors des faits mentionnés plus hauts, on doit également garder à l'esprit le contenu anti démocratique de l'éducation que nous n'avons pas traité dans le cadre de ce travail.



...et quelques informations

accroissement de la prostitution de 6.259%

Un des indicateurs de la détérioration des conditions de vie dans un pays est sans nul doute l'augmentation du nombre des prostituées. Selon une étude menée par la section de sociologie de l'Université égéenne, parue dans le quotidien *Milliyet* du 6 novembre 1987, le nombre de prostituées enregistrées, par un accroissement de 6.259 %, a grimpé jusque 338.000 en 1987 alors qu'il était de 5.400 en 1980. Un grand nombre de ces femmes sont considérées par leurs familles comme des salariées et ne sont pas répudiées comme c'était le cas avant. Après leurs activités professionnelles quotidiennes, elles mènent une vie de famille normale avec leurs maris et leurs enfants.

Le même journal rapporte dans son numéro du 8 septembre 1987 qu'environ 20.000 de ces femmes se prostituent comme "call girls" et que celles qui ont des relations avec des hommes d'affaires ou des riches touristes étrangers reçoivent 1 million de liras turques (1000 US dollars) pour chaque "affaire".

(Info-Türk, Novembre 1987)

les actions de défense des femmes

Les groupes féministes turcs ont lancé une campagne dans le but de lutter contre le harcèlement auquel les femmes doivent faire face dans les rues. Début novembre on a distribué aux habitants d'Istanbul sur les ferry et à la foire du Livre de longues épingles surmontées de perles rouges.

Handan Koç, une des dirigeantes de la campagne a expliqué que "le mouvement a choisi l'épingle comme symbole. Lorsque nos grandes mères étaient jeunes, les villageois avaient des épingles sur leur robe qu'elles utilisaient aussi bien pour coudre que pour se défendre en cas d'agression. Le but de la campagne est de crier 'NON' au harcèlement sexuel partout et n'importe où : dans les bus, les cinémas, les trains et dans les rues."

Elle a ajouté qu'"en comparaison avec les pays européens et les USA, le taux d'agressions en Turquie n'est pas élevé, par contre, les Turcs préfèrent se livrer au harcèlement avec leurs mains, leur regard et en prononçant des insanités". Elle a estimé qu'il est temps que des femmes se protègent contre un tel harcèlement: " Traditionnellement, les femmes turques considèrent leur corps comme un fardeau. Nous ne voulons plus supporter cette honte. Les femmes turques devraient clamer que des vrais coupables, en cas de harcèlement, ce sont les hommes et pas les femmes. Nous pensons que les hommes harcèlent les femmes non pas par ignorance mais parce que qu'ils considèrent avoir des droits sur leurs corps. Nous devons lutter contre leur autorité absolue à travers le monde."

D'autre part, le 24 novembre 1989, un groupe de 30 femmes appartenant à diverses associations féministes a visité des endroits où les hommes se réunissent pour boire,

pour manger, souvent appelés des *meyhane*. "Pendant des années, les *meyhane* ont été des lieux exclusivement fréquentés par les hommes. Mais n'avons vu aucune femme dans ceux que nous avons visités. Au prime abord, ils ont cru que notre visite faisait partie du tournage d'un film (...) mais quand nous nous sommes assises et que nous avons commandé des repas et des boissons, ils ont réalisé que nous étions là pour manger et pour boire... ils ont été choqués".

Aucun incident n'est intervenu durant les actions menées par ces femmes.

(*Info-Türk*, Décembre 1989)

une femme condamnée pour avoir parlé kurde

Le 21 novembre 1989, à Diyarbakir, une femme âgée de 61 ans a été condamnée à un an de prison pour avoir parlé kurde lors d'une réunion électorale en mars dernier. Ce cas a provoqué l'indignation des cercles humanitaires de Turquie.

Saliha Sener a été reconnue coupable d'avoir violé les règlements électoraux ainsi que la loi interdisant l'usage du kurde comme langue officielle. La peine de prison a été commuée en une amende de 2,6 millions de LT (1.150 dollars), mais la Cour a estimé que Mme Sener donnait l'impression qu'elle n'allait plus violer la loi et a déferé le paiement de l'amende. Cependant, si elle commet à nouveau la même infraction à la loi, elle serait alors passible d'une peine d'un an de prison ainsi que du paiement de l'amende.

Dans sa déposition qu'elle a faite en kurde avec

l'aide d'un traducteur, elle a déclaré: "Je ne parle pas turc, c'est la raison pour laquelle je m'exprime en kurde. J'ai dit aux gens de voter SHP. Je leur ai dit de voter SHP pour que l'inflation cesse enfin."

Après le procès, elle a déclaré aux journalistes: "Je n'ai pas reçu d'instruction et ma famille m'a mariée à 15 ans. Je suis une villageoise. Je parle kurde car je ne connais pas le turc. Je n'accepte pas le verdict. Même s'ils me pendaient, je parlerais kurde parce que je suis Kurde."

(*Info-Türk*, Décembre 1989)

une écolière de 16 ans arrêtée pour avoir dit "non à la guerre!"

Le 19 octobre, une écolière de 16 ans était arrêtée pour avoir écrit "Non à la guerre" sur un des murs de son école. Le procureur de la Cour de Sûreté de l'Etat d'Istanbul a demandé que ce geste pacifique soit sanctionné d'une peine de prison de 24 ans. En attendant son procès, la jeune fille fut placée par la Cour dans la prison de Bayrampasa à Istanbul.

Selon la loi, lorsque l'âge d'un détenu est inférieur à 18 ans, son nom ne peut être divulgué.

Dans un premier temps, N.A., qui fut dénoncée par Suleyman Yolcu, directeur du lycée Pendik, fut placée pendant 9 jours à la disposition de la police. Après l'avoir visitée en prison, son père et sa sœur ont affirmé que N.A. avait été battue dans les locaux du Département Politique, alors qu'elle était sous surveillance policière. "Elle ne parvenait pas à nous parler. Son regard était simplement vide", ont-ils précisé. "Maintenant, dans la prison de Bayrampasa,

elle souffre d'une dépression psychologique. Personne ne semble avoir à l'esprit qu'elle est encore une enfant".

"Je veux que le directeur du lycée soit démis de ses fonctions car, à cause de lui, l'éducation de ma fille a été interrompue. Bien qu'elle soit brillante dans ses études, il a tout fait pour l'envoyer en prison."

Le député du SHP, Neccar Türkcan, a déclaré que la mise en accusation de N.A. va à l'encontre des principes d'une justice moderne. Selon la loi, écrire sur un mur est assimilé à une infraction et non à un acte criminel. Dans ce sens, la décision de la Cour de Sûreté de l'Etat d'Istanbul a restreint sa liberté. "Elle devrait être libérée sur le champ" a-t-il précisé.

(Info-Türk, Octobre 1990)